

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OASIS GYM, SARL, 9 rue Abbé Cottard Josserand 01000 Bourg-en-Bresse.

Tél : 04 74 21 64 62

Site internet : www.oasisgym.fr

Siret : 814 208 633 00010

ARTICLE 1. Formules d'ABONNEMENT – frais d'adhésion

Avant toute adhésion, il est possible d'effectuer un essai gratuit sur 1 semaine pour 5 cours collectifs et/ou d'acheter une séance à l'unité à 10€ pour la musculation – cardio training – cross training. Cette séance payée pourra être déduite des frais d'adhésion pour tout abonnement souscrit sur le mois en cours. Les formules d'abonnement proposées par le club sont :

*1 séance 10€, payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / *1 semaine 20€ + 10€ (carte de membre ou QR code), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces / *10 séances 100€ + 10€ (carte de membre ou QR code), payable en 1 fois CB, chèque ou espèces.

*Formule « Engagement 52 semaines avec TR de 4 semaines » à 37,90€ toutes les 4 semaines pour une formule standard ou à 31,90€ toutes les 4 semaines pour une formule étudiant/couple (par pers.) / cezam, famille (par pers.). 1ère échéance payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement toutes les 4 semaines (fournir un RIB). Nous entendons par famille : parent(s) + enfant(s).

*Formule « Sans Engagement » à 42,90€ toutes les 4 semaines pour une formule standard ou à 36,90€ toutes les 4 semaines pour une formule étudiant/couple (par pers.) / cezam, famille (par pers.). 1ère échéance payable par chèque, CB ou espèces puis par prélèvement toutes les 4 semaines (fournir un RIB), au-delà des 4 ères semaines jusqu'à résiliation.

Nous entendons par famille : parent(s) + enfant(s).

Les frais d'adhésion sont à 39€. Ils sont payables pour tout nouvel abonnement au club ou lors d'un réabonnement (si arrêt égal ou supérieur à 12 mois).

*EMS Electrostimulation (pas de frais d'adhésion) : 1 séance 35€ à l'unité. Abonnement « Sans engagement » : 110€/mois (4 séances par mois d'EMS+1 bilan Inbody) / 149€ par mois (4 séances par mois d'EMS+ 2 bilans Inbody + accès illimité à toutes les activités de la salle). Tenue EMS non compris dans l'abonnement. Voir prix affiché à l'accueil concernant l'équipement. Paiement abonnement Sans Engagement EMS : 1ère échéance CB/chèque ou espèces puis par prélèvement (fournir un RIB). Pour une résiliation, préavis de 30 jours par rapport à la date de retrait.

En cas d'arrêts prolongés des cours collectifs avec coachs ou d'une fermeture exceptionnelle du club, un report d'abonnement égal à l'arrêt sera proposé par le club. L'accès au club, en dehors des heures de permanence est possible à partir de 2 personnes pour des raisons de sécurité.

La carte du club ou le qr code disponible sur l'application sont nominatifs et ne peuvent être prêtés. En cas de perte de carte ou carte détériorée, elle sera refacturée 5€.

En cas de rejet de prélèvement, le paiement devra se faire directement à l'accueil du club sur le mois en cours. A partir de 2 rejets de prélèvements consécutifs, la carte de membre sera bloquée jusqu'au paiement des échéances dues. Si aucune régularisation n'est effectuée, l'abonnement sera résilié, et le dossier d'inscription sera remis à notre service de recouvrement « Corfac » à Bourg-en-Bresse.

Lors de la réinscription, la personne devra s'acquitter à nouveau des frais d'adhésion même si l'ancien abonnement a été souscrit avant les 12 mois requis initialement.

*Parrainage : Pour toute inscription d'un nouvel adhérent, le parrain bénéficie de 50% de remise sur sa prochaine échéance. 1 proche parrainé = 1 échéance à -50%, 2 proches parrainés = 2 échéances à -50%....

ARTICLE 2. OPTIONS proposées par le club : ENTRAÎNEMENT PERSONNEL – coaching – électrostimulation

*Bilan corporel Inbody 15€ l'unité, 50€ les 4 bilans. *Programme d'entraînement niveau débutant à 24€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau intermédiaire à 39€ (inclus 2 bilans Inbody + explication de prog.), niveau avancé à 75€ (inclus 2 bilans Inbody - les séances d'explication pour programme avancé ne sont pas incluses. Prix : 60€ l'unité ou 550€ pack 10 séances de coaching personnalisé). Les programmes peuvent s'acheter au moment de l'inscription ou à tout moment durant la durée du contrat. Coaching individuel 60€ l'unité ou 550€ le pack de 10 séances pour les adhérents ou non-adhérents. Inclus dans tout abonnement, une séance sur RDV avec coach pour la présentation et bonne utilisation du matériel. EMS Electrostimulation séance à l'unité : 35€, forfait Sans engagement

pour 4 séances/mois + 1 bilan Inbody : 110€/ mois, forfait Sans engagement pour 4 séances/mois + 2 bilans Inbody + accès illimité à toutes les activités de la salle : 149€/ mois.

ARTICLE 3. Résiliation ou suspension

– Formule sans engagement par prélèvement (avec un minimum de 8 semaines d'abonnement jusqu'à RESILIATION)

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation, le préavis est de 4 semaines complètes à compter de la date du prochain prélèvement prévu comme indiqué sur le contrat. La demande de résiliation devra donc être adressée au moins 1 mois avant la date de prélèvement prévu. Elle sera à adresser soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou en remplissant le formulaire sur le site internet du club www.oasisgym.fr dans la page « contact » puis dans « annuler votre abonnement ». L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un justificatif.

Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

– Formule avec engagement 52 semaines avec tacite reconduction de 4 semaines jusqu'à RESILIATION

A l'initiative de l'abonné : Pour toute résiliation au bout des 52 semaines d'abonnement ou lors d'un abonnement en tacite reconduction après un engagement de 52 semaines, le préavis est de 4 semaines complètes à compter de la date de prélèvement prévu comme indiqué sur le contrat. La demande de résiliation devra donc être adressée au moins 1 mois avant la date de prélèvement prévu, soit par courrier en recommandé avec AR à l'adresse du club ou en remplissant le formulaire sur le site internet du club www.oasisgym.fr dans la page « contact » puis dans « annuler votre abonnement ».

L'abonnement peut être suspendu pour des raisons médicales ou professionnelles ou scolaires sur présentation d'un justificatif. L'abonnement pourra être suspendu pour un départ en vacances, si la durée est supérieure à 1 mois sur présentation d'un justificatif.

Le fait de ne pas fréquenter le club, quelles que soient la période et la raison, ne peut entraîner de réduction, remboursement, ou prolongation de l'abonnement, ni de cession de carte à une tiers personne.

Pour les abonnements Sans engagement et Engagement 12 mois :

A l'initiative du club OASIS GYM : L'abonnement sera résilié par le club pour les motifs suivants : - en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement, - en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement en attendant la régularisation, mais que deux défauts de paiement consécutifs ou non, non régularisés, peuvent donner lieu à la résiliation du contrat. En cas d'incidents de paiement (1 ou 2 incidents), l'adhérent sera redevable des paiements rejetés et devra régulariser sa dette à l'accueil du club. Sans réponse de la part du client, le dossier sera automatiquement transmis à notre service de recouvrement « Corfac » à Bourg-en-Bresse.

ARTICLE 4. ASSURANCES, RISQUES

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. L'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

Nous rappelons que la manipulation des poids et haltères doit se faire avec vigilance pour éviter toutes dégradations ou accidents. La pratique d'un sport s'accompagne de risques.

Toute personne novice, débutante ou mineure est tenue de prendre un rendez-vous avec un des coachs du club à la première séance pour l'explication du fonctionnement des installations mises à disposition.

Ce 1er rendez-vous pour une initiation est gratuit et inclus dans les formules d'abonnement proposées par le club. Il est possible d'avoir recours à un coach personnel soit lors de l'achat d'un programme niveau débutant, intermédiaire, ou avancé ou dans le cadre de séances de coaching individuel.

En cas de doutes sur votre condition physique, il est recommandé de demander l'avis d'un médecin avant toute pratique en salle. La présentation d'un certificat médical d'aptitude sera obligatoire lors de l'inscription.

Des casiers individuels à fermeture traditionnelle (cadenas) sont mis à disposition dans le vestiaire homme et le vestiaire femme. Le cadenas de sécurité étant et restant propriété de l'adhérent. L'adhérent prendra soin de ranger ses affaires dans un des casiers et de le fermer avec son cadenas pour la sécurité de ses objets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club.

ARTICLE 5. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – droit à l'image

Pour l'exécution du contrat, nous collectons et disposons de certaines données à caractère personnel. Oasis Gym traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des

Données (RGPD). Le traitement informatique du dossier de l'abonné dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'abonné doit s'adresser au service clientèle du club ou adresser un mail à dpo.oasisgym@gmail.com. Notre politique de confidentialité (RGPD) est disponible sur www.oasisgym.fr

Utilisation de vos données téléphoniques : Le club s'engage à ne réaliser aucun démarchage commercial par téléphone. Votre numéro de téléphone est exclusivement utilisé pour les besoins d'exécution de votre contrat (information relatives au club, réservation, suivi de dossier).

L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

ARTICLE 6. vidéo surveillance – alarme - appels d'URGENCE

Le club dispose d'un système de vidéo surveillance pour préserver la sécurité des personnes et des biens ; d'un système alarme et d'extinction automatique des lumières qui se déclenchent automatiquement après chaque fermeture le soir à 23h et le week-end à 20h. Les adhérents sont priés de regagner les vestiaires 15 min avant les heures de fermeture pour éviter tout déclenchement du système d'alarme. Un téléphone rouge est disponible au niveau de la porte d'entrée du club, uniquement pour les cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture d'accueil (Les numéros d'urgence et numéro du responsable sont visibles dans l'encadré, à côté du téléphone rouge).

Attention ! Le système de vidéo surveillance et d'alarme sont reliés à une société extérieure spécialisée, qui pourra en cas d'intrusion faire intervenir une société de sécurité.

ARTICLE 7. LIBRE ACCES SANS PRESENCE DE PERSONNEL

(Arrêté du 4 février 2026, mis en application au 1^{er} mai 2026).

1-Définition du « Libre accès » : L'établissement propose des plages horaires dites « Libre accès », durant lesquelles la salle est accessible **sans présence permanente de personnel**. Pendant ces périodes, le client pratique son activité sportive **en autonomie complète**, sous sa responsabilité. **Les heures de « Libre accès » sont les suivantes : du lundi au vendredi de 6h à 8h, et de 21h à 23h / le samedi de 8h à 9h30 et de 19h à 20h / le dimanche de 8h à 9h, de 12h à 16h et de 19h à 20h.**

2-Conditions du « Libre accès » : Le libre accès est strictement réservé aux **personnes majeures**, aux clients disposant d'un droit d'accès en cours de validité, aux clients ayant **préalablement validé l'auto-évaluation de leur condition physique** prévue au présent article. **Le « libre accès » est strictement interdit aux mineurs, y compris accompagnés ou munis d'une autorisation parentale.**

3-Accès limité à <20 personnes en « libre accès » : Pour éviter toutes contraintes pour les clients d'Oasis Gym, les horaires du « libre accès » ont été réduits de manière à être proposés uniquement dans des tranches horaires où le nombre de pratiquants sera inférieur à 19 personnes. La réservation de créneau horaire n'est donc pas obligatoire à Oasis Gym.

4-Auto-évaluation obligatoire de la condition physique (autodiagnostic) : Le client doit obligatoirement procéder à une auto-évaluation de sa condition physique, réalisée pour lui-même et sous sa seule responsabilité. Cette auto-évaluation vise à sensibiliser le client aux risques liés à son état de santé, l'alerter sur les risques d'une pratique sportive en autonomie, l'informer sur les risques liés au dopage. Elle ne constitue **ni un diagnostic médical, ni une autorisation médicale de pratiquer**. **Le questionnaire d'auto-évaluation est disponible à l'accueil du club et pourra être remis à un des membres du personnel pour qu'il puisse l'intégrer à la fiche du client.**

Questionnaire d'auto-évaluation :

- ✓ Votre médecin a limité votre pratique sportive à certaines activités ?
- ✓ Vous ressentez des douleurs à la poitrine, des palpitations, ou un rythme cardiaque irrégulier lors de l'effort physique ?
- ✓ Vous avez eu des malaises ou des pertes de connaissance, même sans effort ?
- ✓ Vous êtes enceinte ?
- ✓ Un membre de votre famille est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- ✓ Au regard de vos antécédents médicaux et de votre état de santé actuel, vous pensez qu'un avis médical est nécessaire avant de commencer ou reprendre une activité physique ?
- ✓ Vous avez déjà ressenti un essoufflement inhabituel ou excessif lors d'efforts, même minimes ?
- ✓ Vous présentez des problèmes osseux, articulaires ou musculaires (dos, fractures, tassements...) susceptibles de s'aggraver lors d'une activité physique ?
- ✓ Vous suivez un traitement médical nécessitant une attention particulière ?

Si le client se reconnaît dans au moins une des propositions, il lui est vivement recommandé de consulter un médecin avant toute pratique d'activité physique en accès libre.

5-Information sur les risques liés à l'absence de personnel : Le client est expressément informé que, pendant les périodes du « libre accès », **aucune assistance humaine immédiate n'est assurée**, qu'il est **vivement déconseillé de pratiquer seul**, que toute pratique doit être **adaptée à ses capacités physiques**. **Le client s'engage à interrompre immédiatement son activité en cas de douleur, malaise ou sensation inhabituelle et à utiliser les dispositifs d'alerte mis à disposition si nécessaire.**

6-Utilisation des équipements : Les équipements doivent être utilisés **strictement et conformément aux consignes affichées** à proximité de chacun d'eux. Toute utilisation non conforme engage la **responsabilité exclusive du client**.

7-Interdictions spécifiques : Il est strictement interdit dans l'établissement d'introduire des **cycles à pédalage assisté (VAE)**, **des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)**, de **recharger toute batterie associée**.

8-Acceptation et responsabilité : Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions du « Libre accès », d'accepter les risques inhérents à une pratique sportive sans personnel, de s'engager à respecter l'ensemble des règles de sécurité, des présentes CGV et du règlement intérieur.

ARTICLE 8. LOI APPLICABLE – RECLAMATION - LITIGES

Pour toutes réclamations ou litiges, merci de contacter le club par mail à oasisgyminfo@gmail.com . Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND.

REGLEMENT INTERIEUR OASIS GYM

*Le club est ouvert pour **les adhérents majeurs** du lundi au vendredi de 6h à 23h, le samedi et le dimanche de 8h à 20h. **Les mineurs sont autorisés à accéder au club uniquement durant les heures d'ouverture d'accueil lors de la présence du personnel (du lundi au vendredi de 8h à 21h, le samedi de 9h30 à 19h et le dimanche de 9h à 12h et de 16h à 19h)**

*L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 21h, le samedi de 9h30h à 19h et le dimanche de 9h à 12h puis de 16h à 19h (pour inscriptions, renseignements, essais, mineurs). Il n'est pas autorisé à donner l'accès au club à une personne non-adhérente, en dehors des heures d'ouverture d'accueil.

*Les personnes non initiées et/ou mineurs sont invités à prendre rendez-vous avec un coach pour la présentation et la bonne utilisation des appareils en salle (séance découverte). Chacun doit s'assurer d'utiliser correctement les

machines ou d'exécuter correctement les exercices, en fonction de sa capacité physique et de son niveau de pratique. Il est fortement recommandé pour un mineur ou pour un débutant d'acheter un programme pour une maîtrise des techniques et placements, pour un entraînement adapté, pratiqué en toute sécurité.

***Les mineurs ne sont pas autorisés à venir s'entraîner en dehors des horaires d'accueil, en raison de l'absence du personnel et des coachs, même avec autorisation parentale ou accompagnés (arrêté du 4 février 2026).**

***Un certificat médical est demandé à l'inscription daté de moins de 3 mois, qui sera valable pour une durée de 3 ans pour les personnes ayant un problème médical. Un questionnaire d'auto-évaluation est à validé obligatoirement avant toute pratique durant les heures en « Libre accès » (arrêté du 4 février 2026).**

*Le passage aux vestiaires est obligatoire pour un respect d'hygiène au sein du club. Il est obligatoire d'apporter dans un sac, une paire de basket propre à changer aux vestiaires, une serviette pour poser sur les appareils et une tenue de sport appropriée.

*Il est obligatoire de nettoyer son appareil avec les désinfectants mis à disposition après chaque passage pour une meilleure hygiène.

*Les poids, disques, et haltères doivent être manipulés avec précaution. Le matériel doit être remis à sa place et les machines déchargées après chaque utilisation. Pas de poids ou de barres contre les murs, pour éviter les risques de chute.

*Des casiers sont mis à disposition avec fermeture à cadenas (apporter son propre cadenas). Les casiers doivent être libérés après chaque séance. Les casiers restés fermés après la fermeture du club seront vidés et le cadenas cassé. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs au club. Les instructions et remarques du personnel doivent être respectées.

*Seul le personnel du club est autorisé et habilité à effectuer des programmes d'entraînements aux adhérents et à proposer du coaching personnalisé.

*Les salles de cours (RPM et cours co) sont accessibles uniquement dans le cadre des cours animés par un coach ou lors de cours en virtuel.

*Cours collectifs : l'accès à la salle de cours doit se faire en tenue de sport et avec une paire de basket adaptée. Une serviette ainsi qu'une bouteille d'eau sont nécessaires pour pratiquer les activités. Il est impératif pour la pratique des cours, de se présenter à l'heure du début des cours et de respecter les consignes du coach durant le cours.

*Un minimum de 2 personnes sera exigé pour que le cours soit donné. Sonnerie de portable ou conversation (verbale ou SMS) interdite durant les cours sauf en cas d'urgence. En dehors des heures d'ouverture d'accueil, la salle est en libre service avec une mise à disposition du matériel. L'accès en salle est possible à partir de 2 personnes présentes pour des raisons de sécurité.

*Il n'est pas autorisé de diffuser une autre musique que celle diffusée par le club.

*L'adhérent donne un droit à l'image au club pour toutes publications lors d'événements sur ses réseaux sociaux ou son site internet. L'adhérent sera averti avant toute publication et sera en mesure de refuser ou d'accepter la diffusion de l'image.

*La violence physique ou verbale n'est pas tolérée dans l'établissement. La direction se donne le droit d'exclure de l'établissement, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait gênant pour les autres membres ou le personnel, ou non conforme au présent règlement (dégradations intentionnelles des installations ou du matériel, agressions physiques ou verbales envers le personnel ou les adhérents, non-respect des consignes du personnel, trafics de produits illicites au sein du club...). Un remboursement au prorata des sommes versées et de la période déjà consommée, sera remis à l'adhérent exclus.

*Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans le club.

*Les sacs de sports ne sont pas autorisés dans les espaces d'entraînements. Les sacs doivent rester aux vestiaires.

*Il est interdit de fumer, de faire usage et/ou de distribuer des substances illicites dans le club.

*L'utilisation du téléphone portable dans les espaces d'entraînements pour passer des appels, prendre des photos ou des films, portant atteinte à la vie privée des personnes présentes, n'est pas autorisée.

*Il n'est pas autorisé de jeter les poids dans les espaces d'entraînements.

*En cas d'utilisation de plusieurs machines lors d'une séance, il n'est pas autorisé de bloquer l'accès à ces appareils pour les autres adhérents du club.

*Il n'est pas autorisé de manger et d'apporter de la nourriture dans les espaces d'entraînements. Des tables sont mises à disposition à l'accueil.

*La carte est nominative, le prêt de carte est interdit.

*Pour toute réclamation ou litige, merci de nous contacter par mail à oasisgyminfo@gmail.com.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige ou de réclamation non résolu après avoir contacté le club, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINTCHAMOND.

*Utilisation de vos données téléphoniques : Le club s'engage à ne réaliser aucun démarchage commercial par

téléphone. Votre numéro de téléphone est exclusivement utilisé pour les besoins d'exécution de votre contrat (information relatives au club, réservation, suivi de dossier)

URGENCE – CONSIGNES D'UTILISATION DU BOUTON D'ALERTE

Salle de sport ouverte sans personnel – Surveillance à distance 24h/24 par un professionnel agréé.

Quand appuyer sur le bouton ?

Appuyez immédiatement en cas de :

- *malaise ou perte de connaissance,*
- *chute ou accident sur une machine,*
- *douleur intense ou difficulté à respirer,*
- *plaies avec saignement important, agression, intrusion ou danger immédiat.*

EN CAS DE DOUTE, APPUYEZ

Que se passe-t-il après ?

Vous êtes mis en relation avec un téléopérateur professionnel. Il analyse la situation et contacte les secours si nécessaire.

Que dire au téléopérateur ?

Indiquez calmement :

- *Ce qui se passe (malaise, accident, blessure...),*
- *Qui est concerné (vous/autre personne),*
- *L'état de la personne (consciente ? respire ? saigne ?),*
- *Le nombre de personnes impliquées.*

Adresse de l'établissement :

Indiquez calmement : OASIS GYM, 9 rue Abbé Cottard Josserand à Bourg-en-Bresse.

En attendant les secours :

- *Restez en ligne avec le téléopérateur,*
- *Suivez ses consignes,*
- *Ne quittez pas la personne sauf danger immédiat,*
- *Ne donnez ni à boire, ni à manger sauf si les secours vous le demandent.*
-

RAPPEL IMPORTANT : le bouton est réservé aux urgences, toute utilisation abusive est interdite. Vous n'êtes jamais seul : un professionnel est joignable 24h/24.

Un téléphone rouge est également à disposition à côté de la porte d'entrée en cas d'urgence, lors des heures en libre accès (les numéros d'urgence et responsable du club sont disponibles à côté du téléphone rouge).

URGENCE – CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE AFFICHE A L'ENTREE DU CLUB A COTE DU TELEPHONE ROUGE

****Appels d'urgence sur le téléphone rouge : numéros d'urgence et du responsable disponibles à côté du téléphone rouge.***

En cas d'incendie :

- *Déclenchez l'alarme incendie présente à l'entrée de l'espace musculation, à côté de l'armoire à pharmacie.*
- *Prévenir immédiatement les secours*
- *Garder son calme*

Appeler les secours :

- *Numéros Urgence 112*
- *Pompiers 18*

- **Samu 15**
- **Police / Gendarmerie 17**
- **Responsable 06 17 16 82 41**

Indiquez calmement l'adresse exacte de l'établissement, la nature du sinistre, le nombre éventuel de personnes en danger.

Consignes d'évacuation :

- *Evacuer immédiatement les locaux dès le déclenchement de l'alarme ou sur ordre, sans passer par les vestiaires.*
- *Utiliser exclusivement les dégagements et issues de secours signalés*
- *Fermer les portes derrière soi sans les verrouiller*
- *Se diriger vers l'extérieur et s'éloigner du bâtiment.*

Interdictions :

- *Ne pas tenter d'éteindre l'incendie*
- *Ne jamais retourner dans les locaux avant l'autorisation des secours.*

ATTENTION, pour les utilisateurs de casques audios, le volume sonore ne doit pas être à un niveau trop élevé pour pouvoir entendre l'alarme incendie en cas d'incendie.

Mis à jour le 08 août 2026.